

Solution universelle d'échanges et  
de suivi du traitement des  
signalements entre les  
collectivités locales et les  
services de la DGFIP

Assises AFIGESE – 27 septembre 2024



# Genèse du projet : le constat

- ⊙ 1000 observatoires fiscaux actifs au sein des collectivités locales
- ⊙ un nombre de plus en plus important de collectivités ont conventionné avec leur DDFIP, avec désignation de référent•e•s, mais besoin d'améliorer la remontée d'informations vers les services fiscaux (amélioration de la structuration des données et du suivi, notamment).



Objectif : **normer les échanges** au travers d'un **protocole de transmission**, pour garantir :

- ⊙ la qualité de l'information à la DGFIP,
- ⊙ un suivi du traitement des signalements de la collectivité,
- ⊙ et la valorisation du travail de chacun.

# Genèse du projet : les grands objectifs

## Création d'une passerelle d'échanges sécurisée en vue de :

- ⊙ formaliser,
- ⊙ simplifier,
- ⊙ homogénéiser les pratiques,
- ⊙ piloter et suivre

Les échanges d'informations entre les collectivités locales et les services fonciers s'effectuent au moyen de **fiches de signalement, répondant à des modèles prédéfinis.**

# Genèse du projet : l'initiative des collectivités

Des fiscalistes de 4 collectivités pionnières s'associant pour créer une plateforme :



- / collaborative,
- / gratuite,
- / ouverte à toutes les collectivités,
- / universelle (compatible avec l'ensemble des observatoires fiscaux ou en stand alone),
- / co-construite avec / validée par la DGFIP.

# Rétrospective projet depuis 2020

- ⊙ **1<sup>er</sup> semestre 2020** : identification des collectivités et DDFIP parties prenantes de l'expérimentation
- ⊙ **Mars 2021** : reprise de la maîtrise d'ouvrage du projet par France urbaine
- ⊙ **Octobre 2021** : sélection du projet et subventionnement par la DINUM dans le cadre du plan de relance (volet « *mise à niveau numérique des collectivités territoriales* »)
- ⊙ **Septembre 2021** : lancement du premier volet de l'étude RGPD
- ⊙ **De septembre 2021 à janvier 2022** : réunions de présentation du projet aux éditeurs
- ⊙ **Second semestre 2022** : calages de principe des contours de l'expérimentation avec la DGFIP

# Expérimentation : les objectifs

## Éprouver et stabiliser :

- ⊙ le protocole d'échanges entre les collectivités locales et la DGFIP via la passerelle (habilitations, gestion des flux, ...),
- ⊙ le contenu des modèles de fiches de signalements,
- ⊙ les critères d'identification des situations à signaler,
- ⊙ les modalités organisationnelles de traitement et de suivi des signalements au sein des DRFiP/DDFiP.

# 14 DDFiP et 20 collectivités expérimentatrices

<b>Collectivité</b>	<b>DDFiP / DRFiP</b>
Communauté d'agglomération Pays Basque	Pyrénées-Atlantiques
Métropole Aix-Marseille-Provence	Bouches-du-Rhône
Métropole européenne de Lille	Nord
Ville de Paris	Paris
Ville et métropole de Dijon	Côte-d'Or
Ville de Reims et communauté urbaine Grand Reims	Champagne
Ville de Lyon	Lyon / Rhône
Ville et Métropole Bordeaux	Gironde
Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne	Seine-et-Marne
Ville et Eurométropole de Metz	Moselle
Ville et métropole de Toulouse	Haute-Garonne
Ville de Montpellier et Métropole Montpellier Méditerranée	Hérault
Métropole de Nîmes	Gard
Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise	Val-d'Oise

# Rétrospective projet : 2023

- ◎ **mai 2023** : calage des détails de l'expérimentation avec :
  - ◎ DGFIP,
  - ◎ DDFIP,
  - ◎ collectivités participant à l'expérimentation.
- ◎ **Juillet 2023** : lancement de l'expérimentation



# 13 cas de signalements expérimentés

<b>Motif de signalement</b>	<b>Description</b>	<b>Locaux habitat ion</b>	<b>Locaux professionnels</b>
Constructions neuves	Bâti achevé mais non évalué ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme	✓	✓
Omissions « bâti »	Constructions anciennes non évaluées	✓	✓
Changement de consistance	Surfaces et éléments de confort	✓	✓
Changement d'affectation	Habitation en professionnel et vice-versa	✓	✓
Exonérations à tort	Identification d'exonérations à supprimer	✓	✓
Anomalies « correctif d'ensemble »	Coefficient de situation générale, particulière et d'entretien	✓	
Changement d'affectation	Nature du local professionnel		✓
Changement d'utilisation	Catégorie du local professionnel		✓

# Deux modes de fonctionnement pour la passerelle

## **"stand alone"**

La collectivité dépose manuellement ses signalements sur la plateforme en complétant un formulaire correspondant aux fiches de signalement validées par la DGFIP et ajoute au besoin des pièces jointes (plans, photos, etc.)

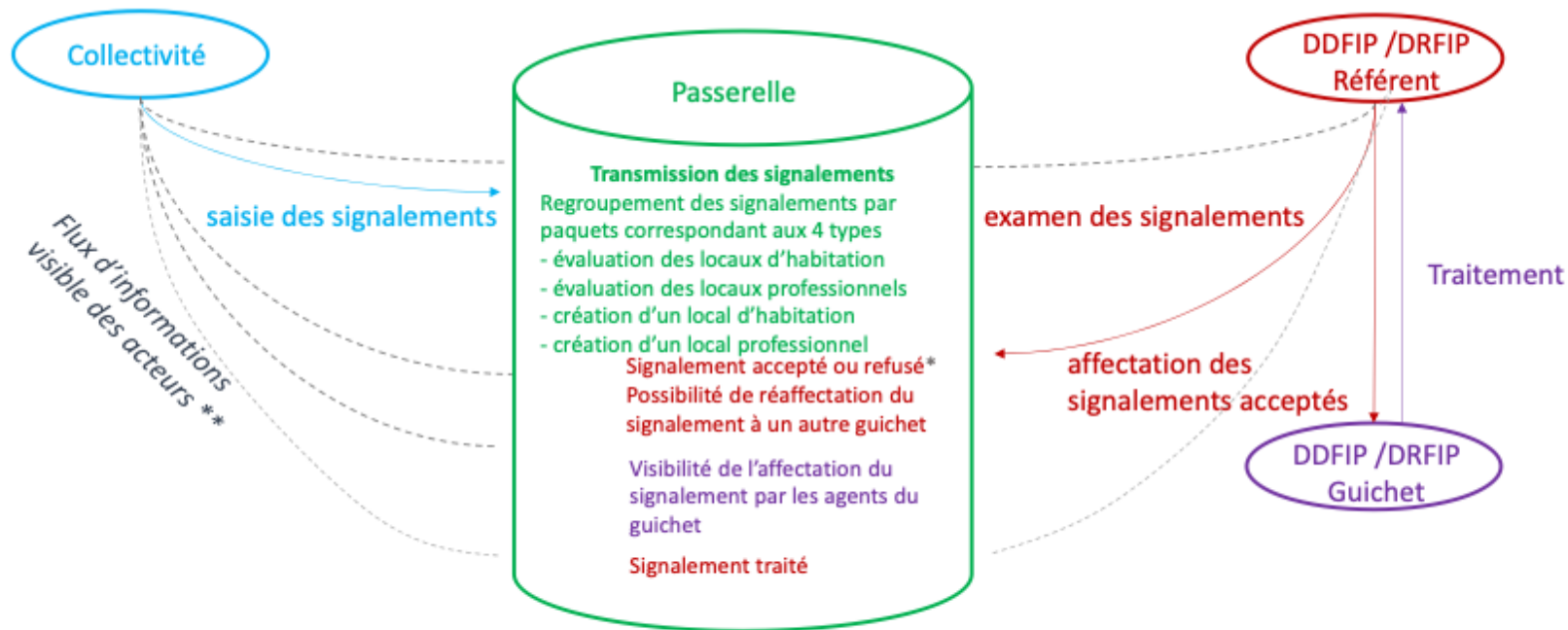


seul mode utilisé actuellement dans le cadre de l'expérimentation

## **« Intégré » à un observatoire fiscal**

Pour les collectivités équipées d'un observatoire fiscal (quel qu'en soit l'éditeur), des interfaces de programmation applicative (API) permettront de transmettre et de suivre automatiquement les signalements, sans aucune saisie directe dans la plateforme

# Processus « passerelle »



\* Information enrichie avec le chat à venir \*\* même information côté DDFIP / DRFIP et collectivités

# Premier bilan et perspectives

# Fin de la première phase d'expérimentation sur le volet « foncier »

- ⦿ Validation du contenu des fiches de signalement, aujourd'hui stabilisées / bon fonctionnement démontré et validation de la plus-value (notamment qualitative) apportée par la normalisation des signalements
- ⦿ Confirmation de la plus-value (notamment qualitative) apportée par la normalisation des signalements
- ⦿ Outil structurant les processus et l'organisation : -> affinage des circuits de traitement et de validation des signalements dans les DDFIP et des retours
- ⦿ Nouvel usage possible de la passerelle pour la gestion des autorisations d'urbanisme (souhait DGFIP)

# Usages complémentaires de la passerelle ?

Envisagés par la DGFIP :

- ⊙ signalement dans un sens autre DGFIP => collectivités :
  - ⊙ construction potentiellement sans autorisation d'urbanisme, pour les détections de biens non déclarés par le propriétaire et n'ayant pas donné lieu à réception d'une autorisation d'urbanisme par la collectivité
  - ⊙ détection de manques ou mauvaise qualité de données relatives aux AU reçues via Sitadel ;
- ⊙ autres typologies de signalement dans le sens collectivités => DGFIP : procès-verbaux d'infraction rédigés en matière de taxes d'urbanisme, transmis pour liquidation aux services DGFIP.

# Un passage à l'échelle progressif sur le volet foncier

- ⦿ pour les 20 collectivités expérimentatrices : utilisation de la passerelle « par défaut » pour l'ensemble des signalements, sans limitation de volume.
- ⦿ **Extension géographique** : intégration de nouvelles collectivités « rattachées » aux 14 DRFiP et DDFiP associées aujourd'hui. Sont actées :
  - ⦿ Communauté urbaine de Dunkerque,
  - ⦿ Communauté de communes de Moivre à la Coole.

# Extension fonctionnelle de l'expérimentation

- ⊙ extension sur l'**occupation des logements** :
  - ⊙ d'abord avec deux collectivités : la CAPB et ville de Nice (nouvellement intégrée). Début en octobre ?
  - ⊙ puis étendue avec l'ensemble des collectivités participant à l'expérimentation. Fin 2024/début 2025 ?
- ⊙ Phase suivante (calendrier et modalités à définir avec la DGFIP) : **occupation des locaux professionnels**



# Quelles perspectives pour la MOA ?

- ⊙ France urbaine aujourd'hui MOA « temporaire ». Quelle MOA pérenne ?
  - ⊙ A terme : une agence des agences fiscales ? Autre ?
  - ⊙ Dans l'intervalle :
    - ⊙ un regroupement de collectivités (à l'image de l'AEAFCL) ?
      - ⊙ une association de la DGFIP et des éditeurs dans un deuxième cercle (modalités à définir)

# Développements complémentaires sur prototype

## Fonctions collaboratives

- ⊙ chat,
- ⊙ partage de fichiers

## Tableaux de bord

- ⊙ Tous niveaux :
  - ⊙ collectivités,
  - ⊙ DDFP,
- ⊙ consolidations DRFiP et DGFiP au niveau national.

## ***Intégration aux observatoires fiscaux » (en sus du mode stand alone actuel)***

Pour les collectivités équipées d'un observatoire fiscal (quel qu'en soit l'éditeur), des interfaces de programmation applicative (API) permettront de transmettre et de suivre automatiquement les signalements, sans aucune saisie directe dans la plateforme

# Open source... jusqu'au bout

- ⦿ Code source de la passerelle aujourd'hui en open source sur GitHub : <https://github.com/france-urbaine/passerelle.git>
- ⦿ Administration de la plateforme (entrées / sorties) : pourrait être réalisée directement par des agents de collectivités spécifiquement désignés (et habilités)
- ⦿ Maintenance sans recours à un prestataire : communautés GitHub et/ou regroupement de directions informatiques des collectivités impliquées / lien avec la future MOA

Merci de votre attention...